

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « Conditions générales ») s'appliquent entre :

LA SAEM SELLOR, Société anonyme d'économie mixte de gestion des ports de Plaisance et équipements publics de loisirs du Pays de Lorient (ci-après SAEM SELLOR)

Numéro de Siret : 344 519 251 00021

Siège social : Villa Margaret – Port de Kernével
CS 90060

56260 LARMOR PLAGE

Société d'Economie Mixte au capital de 177 200 €

RCS Lorient 344 519 251

Et

Toute personne physique ou morale effectuant un achat de prestations et services du Port de Plaisance (ci-après dénommée « **Client** ») sur le portail client <https://sellor.seaportportail.fr/fr/> ou directement à la capitainerie.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente en ligne préalablement à la validation de son contrat et/ou de sa commande de prestations de services du port de plaisance. Toute validation de contrat vaut acceptation des conditions générales sans exception. En conséquence, le client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

La SAEM SELLOR se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales de vente et d'utilisation à tout moment.

LES PRESTATIONS

Mode de règlement

Le paiement des services et/ou prestations du port doit se faire au comptant et en un seul versement selon un choix défini lors de la signature d'un contrat ou d'un bon de commande, à défaut de dispositions particulières arrêtées avec le port. Les règlements doivent indiquer le numéro de facture et peuvent s'effectuer :

- par carte bancaire,
- par virement bancaire
- par prélèvement automatique sur compte bancaire (mandat SEPA)
- par chèque bancaire ou postal libellé au nom de la SAEM SELLOR
- par espèces dans la limite d'un montant de 1000 €
- par chèques vacances

Les effets de commerce (traites, billets à ordre, lettres de change, etc.) ne sont pas acceptés. Aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé.

En outre, le bénéficiaire des services et/ou prestations du port (ci-après « le client ») s'engage à verser la totalité de la somme facturée ainsi que toutes les sommes dont le versement serait prévu dans les barèmes, délibérations ou autres décisions prises régulièrement par le processus d'établissement et d'approbation des tarifs du port.

Les sommes versées au titre des services et/ou prestations ne sont pas remboursables même en cas de défection ou d'interruption de la propre initiative du client, sauf cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français, et dûment prouvée.

Recouvrement des factures

Les redevances sont payables à la date figurant sur la facture.

Sanction en cas de retard ou non-paiement

En cas de retard ou de non-paiement, le client fera l'objet d'une procédure auprès d'une société de recouvrement,

auprès de laquelle il devra s'acquitter de ses dettes auxquelles s'ajouteront des frais de recouvrement s'ajoutant à la clause pénale prévue contractuellement et/ou à toute autre somme prévue contractuellement par la SAEM SELLOR. En outre, un tel retard emportera annulation immédiate et irréversible de toutes les réductions de prix qui auraient été consenties au client et entraînera la déchéance du terme.

Tous frais connexes à la procédure seront mis à la charge pleine et entière du débiteur, en sus des frais de recouvrement. Les notifications sont adressées à l'adresse des personnes titulaires d'un contrat de services et/ou prestations du port (propriétaires, capitaines, armateurs ou consignataires des navires pour les redevances à la charge des navires ; propriétaire ou consignataire de la marchandise pour les redevances à la charge de la marchandise) et, le cas échéant, à la personne qui aura demandé ou bénéficié de l'usage des installations ou services.

En cas de paiement partiel, l'imputation des sommes se fera en priorité sur :

- les frais de recouvrement,
- les intérêts de retard,
- le principal.

Les règlements dont le recouvrement est assuré par voie contentieuse seront affectés par priorité aux factures les plus anciennes.

La SAEM SELLOR se réserve le droit de prononcer la résiliation du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans sommation, ni formalité.

La SAEM SELLOR se réserve le droit d'opposer l'exception d'inexécution à un client qui a déjà fait l'objet de manquements à ses obligations contractuelles relatives au paiement sauf à ce qu'il procure à la SAEM SELLOR des garanties financières fiables ou un règlement comptant.

Frais de conservation

Au montant des redevances à payer s'ajouteront, le cas échéant, les dépenses exposées par la SAEM SELLOR pour la conservation des navires, véhicules automobiles, remorques, matériel.

Déplacement en cas de non-paiement

La SAEM SELLOR pourra solliciter l'autorité portuaire, les officiers ou surveillants de port l'autorisation de procéder à une mise en demeure suivie d'une déchéance de propriété permettant de faire enlever d'urgence le navire à flot pour le placer aux frais, risques et périls de son propriétaire, à tel emplacement qu'il jugera bon sans préjudice des dommages qui pourraient être réclamés du fait du non-paiement.

Dispositions diverses

Tout client responsable de difficultés dans le règlement des dettes contractées pour l'usage des installations concédées se verra ultérieurement refuser l'usage des installations, hormis les cas d'urgence dont l'appréciation appartiendra au pouvoir de police de l'autorité compétente et sous réserve des ordres d'admission. La SAEM SELLOR pourra exiger le dépôt d'une caution dont elle sera libre de fixer le montant pour couvrir les risques de détérioration et de disparition des appareils, matériels et installations mis à disposition du client. Le remboursement de cette caution ne sera effectué qu'après constat du départ du navire, du bon état de fonctionnement des appareils, matériels et installations et après que le client se sera acquitté de toutes ses redevances portuaires.

Responsabilité

La SAEM SELLOR met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires afin de garantir la validité optimum des services et/ou prestations fournis, demandées par le client.

Droits de propriété intellectuelle

La SAEM SELLOR conservera l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses services et/ou prestations. Toute reproduction, toute rediffusion de tout ou partie des documents ou support est formellement interdite sauf autorisation préalable et expresse de la SAEM SELLOR.

Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque de ses obligations, les présentes relations contractuelles peuvent être résiliées de plein droit par l'autre partie, trente jours après la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure restée infructueuse. Le client devra alors procéder à l'enlèvement de son navire dans un délai d'un mois maximum suivant la notification de la décision de résiliation. A défaut, le navire pourra être mis à terre, aux frais, risques et périls du client.

La résiliation objet du présent article intervient sans préjudice des actions que la loi ou le contrat permette aux parties dans de tels cas, notamment des demandes éventuelles de dommages et intérêts.

De convention expresse entre les parties, toutes les prestations effectivement assurées par la SAEM SELLOR seront à la charge du client. En cas de résiliation anticipée des présentes par le client, les sommes resteront acquises à la SAEM SELLOR sauf cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des cours et tribunaux français et dûment prouvée, auquel cas ne seront restituées au client que les sommes correspondantes aux prestations restant à réaliser.

DONNÉES PERSONNELLES & COOKIES

Lors de la création d'un compte client sur le portail <https://sellor.seaportportail.fr/fr/> ou en capitainerie, les données à caractère personnel qui sont nécessaires pour la réalisation des prestations sont demandées au CLIENT.

Ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la SAEM SELLOR, destinées au traitement et au suivi des prestations délivrées aux CLIENT, aux relations commerciales, à de la prospection et à des fins statistiques pour la SAEM SELLOR. Les données ne seront transmises à aucune entité extérieure à la SAEM SELLOR en dehors des autres prestataires (listés en préambule). Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour permettre d'améliorer et de personnaliser les services qu'elle propose et les informations qu'elle adresse au CLIENT. Les destinataires de ces données sont exclusivement les services de la SAEM SELLOR.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces mêmes données.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez écrire à : rgpd@sellor.com ou Sellor CS 90060 56260 Larmor-Plage

Conformément à la réglementation en vigueur, le CLIENT peut à tout moment se désinscrire de la liste de la newsletter et de la liste des tiers en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : communication@sellor.com ou en adressant un courrier en ce sens et libellé à l'adresse suivante :

Sellor CS 90060 56260 Larmor-Plage

Cookies

Pour faciliter votre navigation sur le site www.ports-paysdelorient.fr, la SAEM SELLOR utilise des « cookies ». Le cookie sert à enregistrer des informations relatives à la navigation des utilisateurs mais ne permet pas de les identifier.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence de cookies et éventuellement de la refuser de la manière décrite sur le site de la CNIL.

Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de retrait et de modification des données personnelles communiquées par le biais des cookies en contactant la SAEM SELLOR aux adresses indiquées à l'article ci-dessus.

SERVICE CLIENT

Pour toute information ou question concernant l'utilisation du site portail <https://sellor.seaportportail.fr/fr/>, le CLIENT adresse sa demande sur : ports-plaisance@sellor.com

MEDIATION – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige et après avoir saisi la capitainerie du port de plaisance la SELLOR, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, par LRAR, auprès de la SELLOR. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Medicyc 73 boulevard de Clichy 75009 Paris / Téléphone : 01 49 70 15 93.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de litige, les tribunaux de Lorient ou juridiction compétente la plus proche du siège social de la SAEM SELLOR, sont seuls compétents, après épuisement des voies de recours amiables.